



Discours

du

Liban

**à la
Sixième Commission**

**Point 81 : « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux
de sa soixante-neuvième session »**

New York, le 1 Novembre 2017

Check Against Delivery

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, N. Y. 10017*

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu de remercier le Président de la Commission, Mr. Nolte, pour son exposé détaillé du rapport de la 69ème session des travaux de la CDI.

Je remercie également tous les membres de la Commission pour la qualité de leur travail et de leurs contributions.

Monsieur le Président,

Le Liban ne peut que se réjouir de la tenue, en juin prochain à New York, de la première partie de la 70ème session de la Commission. En plus de la portée symbolique qu'elle revêt, cette réunion qui se tiendra ici permettra une participation plus active de tous les Etats membres et renforcera l'interaction, souhaitée, entre la sixième commission et la CDI.

La Commission œuvre efficacement depuis près de sept décennies à la codification et au développement progressif du droit international en permettant notamment d'en clarifier plusieurs aspects. J'en veux aussi pour preuve le fait que certains projets d'articles, de principes ou encore de conclusions soient devenus un référentiel pour de nombreux Etats.

Il faut d'ailleurs veiller à ce que la productivité de la Commission ne soit pas mise à mal par, un "trop-plein" de questions à traiter, étant donné que sa charge de travail est déjà relativement conséquente.

Monsieur le Président,

Concernant la "*Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés,*" ma délégation a suivi avec attention l'examen de ce sujet. Nous avons soumis nos commentaires en janvier 2016 à la précédente Rapporteuse Spéciale, la Docteur Marie Jacobsson.

Nous nous félicitons du fait que ce sujet va continuer à être étudié, que les projets de principes déjà existants vont continuer à être examinés et que d'autres pistes soient envisagées. A cet égard, le Liban réitère sa position, à savoir qu'il faut approfondir les questions relatives:

- à la responsabilité et à l'obligation de réparer.
- aux principes de proportionnalité et de précaution appliqués au contexte environnemental.
- aux conséquences humanitaires de l'impact sur l'environnement des conflits armés.
- Et enfin à la protection de l'environnement dans les situations d'occupation.

Nous exprimons toute notre confiance à la nouvelle Rapporteuse Spéciale, Mme Marja Lehto et nous continuons de suivre avec intérêt tous les travaux de la Commission.

Je vous remercie.